N° 5
5 AOÛT
1999
Page 1
à 28

# Le B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NUMÉRO
HORS-SÉRIE

## PROGRAMMES DES LYCÉES

**VOLUME 1**

# SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

## NOUVEAU PROGRAMME

### 1 - PRÉSENTATION

L'enseignement de sciences économiques et sociales (SES) offert en classe de seconde, pluridisciplinaire, a pour objectif central d'ouvrir la culture des lycéens sur un ordre de réalités et de réflexions que leurs études antérieures ne leur ont permis d'aborder que de façon sommaire, et de les mettre en mesure de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent, en tirant le meilleur parti de ce que leur apportent, à ce sujet, les divers moyens d'information et de communication. Dans cette perspective, il privilégie l'étude de la société française contemporaine.

Pour atteindre cet objectif, cet enseignement associe les apports de différentes sciences sociales (économie, sociologie, démographie, histoire, droit, science politique, etc.) dans la perspective d'établir, dans ce champ disciplinaire, les connaissances de base qui sont souvent en rupture avec les connaissances spontanées des élèves. Pour autant il ne doit pas imposer de conclusions dogmatiques à l'étude de phénomènes susceptibles d'interprétations diverses. On donnera donc les premiers éléments d'une formation aux sciences sociales et à leurs démarches en s'appuyant sur l'étude des faits économiques et sociaux.

Dans le cadre du programme les professeurs exerceront leur liberté pédagogique pour définir les priorités qu'ils fixent à leurs élèves en matière d'objectifs, de contenus et de méthodes.

La multiplicité et la diversité des données utilisables en SES exigent du professeur qu'il organise avec rigueur la progression des apprentissages des élèves. En raison de l'importance du travail sur document dans cette discipline, il devra les guider dans la recherche de l'information, leur apprendre à s'interroger sur les sources et la construction des données, comme à utiliser cette information dans des productions orales et écrites. Il devra enfin leur apprendre à se garder de toute caricature de la réalité économique et sociale qui nuirait à leur formation de citoyen confronté à des choix économiques et sociaux.

L'étude de l'environnement économique et social et de l'actualité doit aboutir à l'acquisition de savoirs structurants et de savoir-faire. A cet effet, on s'appuiera sur le centre de documentation et d'information (CDI) et sur l'Internet en s'aidant, en particulier, des ressources proposées par les sites du réseau du ministère de l'éducation nationale, nationaux et locaux.

Dans la mesure où les grilles horaires réglementaires prévoient des activités par classe entière ou par demi-classe, il conviendra de réserver à chacune de ces modalités des pédagogies spécifiques. Des travaux pratiques, organisés en demi-classe, devraient privilégier l'acquisition de savoir-faire et favoriser le travail autonome des élèves; les recherches personnelles ou de groupes et les techniques caractéristiques de la discipline, tels enquêtes et sondages, y trouveront naturellement leur place.

Le contenu de l'enseignement de SES, les démarches mises en œuvre et la pratique des technologies de l'information et de la communication (TICE) contribuent au choix des élèves en matière d'orientation.

Le texte réglementaire fait l'objet d'une présentation en deux colonnes:

- la colonne 1 énonce les thèmes du programme stricto sensu;
- la colonne 2 présente une liste de notions principales que les élèves "doivent connaître, pouvoir préciser et utiliser" : elle permet donc de recentrer le développement du programme sur quelques aspects fondamentaux qui sont privilégiés.

Dans un souci d'homogénéisation des pratiques, la mention de durées indicatives permet de préciser le degré d'approfondissement attendu dans l'étude de chaque thème.

### 2 - CONTENU

| PROGRAMME | NOTIONS PRINCIPALES QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAÎTRE, POUVOIR PRÉCISER ET UTILISER |
|---|---|
| Introduction (durée indicative: une semaine)<br>La démarche des sciences économiques et sociales | |
| La famille, une institution en évolution<br>(durée indicative: quatre à cinq semaines) | - Diversité des formes familiales<br>- Relations de parenté<br>- Ménage |
| L'emploi, une question de société<br>(durée indicative: six à sept semaines)<br>La population active<br><br><br>La classification socioprofessionnelle | <br><br>- Actifs / inactifs<br>- Emploi salarié / non salarié<br>- Chômage<br>- Catégories socioprofessionnelles |

| PROGRAMME | NOTIONS PRINCIPALES QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAÎTRE, POUVOIR PRÉCISER ET UTILISER |
|---|---|
| La production, un espace de relations économiques et sociales (durée indicative: neuf à dix semaines) | |
| La diversité des organisations et leurs objectifs | - Entreprise<br>- Administration<br>- Association |
| La production dans l'entreprise | - Facteurs de production (capital, travail)<br>- Productivité du travail<br>- Investissement<br>- Valeur ajoutée |
| L'organisation du travail et les relations sociales dans les unités de production | - Organisation du travail<br>- Contrat de travail<br>- Représentation des salariés |
| La consommation, une activité économique, sociale et culturelle (durée indicative: huit à neuf semaines) | |
| Les ressources: revenus et crédits | - Revenus primaires<br>- Revenus de transfert<br>- Revenu disponible<br>- Salaire |
| Consommation et mode de vie | - Biens privés / Biens collectifs<br>- Pouvoir d'achat<br>- Niveau de vie<br>- Effet de signe |

Un document d'accompagnement fournira une grille de lecture indispensable à la mise en oeuvre de ce programme. Tout en respectant leur liberté pédagogique, il précisera à l'intention des professeurs, les attendus de ce programme et suggère des approches possibles ainsi que des appuis documentaires. Le document d'accompagnement explicitera aussi les allégements liés aux modifications de l'horaire réglementaire ; il s'efforcera de délimiter les thèmes à développer.